



ÉCOLE DE BIODANZA SRT
MONTRÉAL ET SUD-OUEST DU QUÉBEC
Direction : Maira Martinez
Info.ecolebiodanzamtl@gmail.com

Syllabus

Formation professionnelle
en animation et intervention de groupe
par la danse et le mouvement
Facilitateur/ Facilitatrice de Biodanza SRT

2026-2028

L'École – EBM est reconnue par l'International Biodanza Federation



1. Préambule

« Le fondement de la Biodanza vient d'une méditation sur la vie, ou peut-être, sur le désespoir, sur le désir de renaître de nos gestes morcelés, de nous libérer de notre structure de répression vide et stérile. Ou alors, encore plus simplement, de la nostalgie de l'amour. Plus qu'une science, c'est une poétique de la rencontre humaine, une nouvelle sensibilité face à l'existence. »

Rolando Toro Araneda

La Biodanza est un système d'animation et d'intervention qui favorise l'épanouissement humain grâce à des vivencias intégrantes induites par la musique, la danse et des situations de rencontres en groupe. Elle se compose d'un ensemble d'exercices-dances et de musiques sélectionnées, organisés selon un modèle théorique dont l'objectif est l'expression intégrée du potentiel de la vie en chacun. La Biodanza vise à stimuler, avant toute chose, la partie saine de ce potentiel, appréhendé selon cinq grands ensembles d'expression : la vitalité, la sexualité, la créativité, l'affectivité et la transcendance, dans le but de renforcer en chacun un processus d'autonomie, de réalisation, d'évolution et de solidarité. C'est une démarche fondée sur la réhabilitation existentielle, une véritable pédagogie de l'art de vivre.

Les séquences d'exercices suivent des règles qui ont des objectifs précis tels que l'intégration rythmique, l'intégration entre affect et motricité, la réhabilitation de la réponse instinctive, l'expression de l'identité, une meilleure résistance au stress, l'élévation du niveau de santé et de l'humeur, l'amélioration de la communication interpersonnelle et sociale et la réhabilitation du lien originel entre l'être humain et la nature. La Biodanza se définit souvent comme « une poétique de la rencontre humaine ». En permettant l'accès à une rencontre profonde avec soi-même, avec les autres et avec la totalité de l'univers et des manifestations multiples de la vie, elle stimule le sentiment d'esthétique existentielle.

La Biodanza enseigne à se mouvoir, à s'exprimer, à vivre le contact, à être plus sensible, à goûter à la joie et au plaisir de vivre, bref, à sentir la vie plutôt qu'à la penser. Elle constitue un véritable laboratoire qui permet d'expérimenter de nouveaux comportements, de nouvelles ouvertures, de nouvelles possibilités. Elle nous invite à découvrir nos propres réponses existentielles dans l'expression et dans l'action. C'est en prenant racine dans l'extraordinaire créativité inhérente à chacun et chacune que la Biodanza favorise le développement de la capacité à éclore, se déployer et enfin, se réaliser dans toute la grandeur de nos potentialités d'être humain, d'être ensemble et d'être au monde.

La Biodanza a été créée au Chili par le Professeur Rolando Toro Araneda, qui a puisé son inspiration à la source de l'anthropologie et de l'éthologie. La théorie de la Biodanza s'appuie donc sur toutes les sciences du vivant (biologie, physiologie, neurosciences, philosophie, psychologie, etc.).

Au Québec, c'est grâce au rêve de Michel Loignon et à sa détermination à lui donner vie que l'histoire de l'école a commencé, il y a près de 23 ans. La première école québécoise a été fondée en 2003 par les européens Hélène Lévy Benseft, Olivier Dettwiler et Isabelle Dettwiler Lorétan. Michel Loignon, Sylvie Lavoie, Maira Martinez et Dorotea Pok ont œuvré au sein de l'équipe de coordination, assurant ainsi une permanence sur place, ici au Québec. C'est grâce

à ces pionniers et à l'aide de plusieurs bénévoles passionnés que la Biodanza a pu prendre son essor et se développer chez nous.

À l'automne 2014, un nouveau chapitre de notre histoire a débuté. En effet, pour la première fois l'école a eu une direction et un conseil pédagogique entièrement québécois. C'était un moment étonnement paradoxal : une nouvelle école de Biodanza nait au Québec, et pourtant, l'œuvre se poursuit. L'École de Biodanza SRT – Montréal Sud-Ouest du Québec prend racine et source dans l'école de Biodanza de Montréal, dont elle est à la fois la suite et la fille.

Et, l'aventure se poursuit. À chaque nouveau cycle, l'école fait à nouveau peau neuve. Ainsi bien que la direction demeure la même, le conseil pédagogique se transforme. Et comme toujours, l'équipe est mue par la même passion, le même amour du processus humain et le désir d'accompagner avec professionnalisme, sensibilité et tendresse tous ceux et celles venus y faire apprentissage.

2. Participer à la formation de Facilitateur de Biodanza

Les motivations pour entreprendre la formation de facilitateur peuvent être diverses. Le désir de devenir facilitateur peut être présent dès le départ et constituer la motivation première à entreprendre cette formation. Cependant, il est aussi possible d'entreprendre ce cycle d'apprentissage sans pour autant avoir envie de faciliter. Pour certaines personnes, suivre cette formation – avec le statut d'élève de l'école - correspond à un désir réel d'approfondir leur connaissance des éléments théoriques et conceptuels à la base de la Biodanza. D'autres sont plutôt mues par le désir d'intégrer un groupe qui, pendant une période de trois ans, va vivre un processus évolutif intense à travers la Biodanza. Et il arrive aussi que le désir de transmettre naîsse en cours de formation. Quelle que soit la motivation qui anime les uns et les autres, la formation est la même pour tous. C'est à l'issue de celle-ci que les vocations se confirment ou se révèlent. Notre but est d'accompagner un processus intégrant dans le respect des désirs et besoins de chacun et chacune.

3. Devenir facilitateur de Biodanza

Il n'y a pas de chemin nouveau, de chemin que personne n'ait parcouru avant nous. Il n'y a qu'une manière nouvelle de cheminer. Ainsi, devient facilitateur/facilitatrice de Biodanza celui ou celle qui désire œuvrer à faciliter un processus par lequel chacun se réapproprie son propre chemin de vie. Le facilitateur, la facilitatrice est d'abord et avant tout un amoureux, une amoureuse de la Biodanza qui désire partager cette démarche et participer de manière active au développement d'une humanité plus saine, plus humaine.

Durant sa formation, l'apprenti/e sera guidé/e dans une profonde réflexion sur la vie et l'essence du vivant. C'est à travers un processus de groupe riche et intense et surtout grâce à l'expérimentation viventielle qu'il pourra développer les aptitudes et connaissances théoriques et méthodologiques nécessaires à la pratique de la profession de facilitateur/facilitatrice de Biodanza.

Devenir facilitateur/facilitatrice de Biodanza c'est choisir d'entreprendre une profonde démarche de transformation personnelle. Si vous choisissez de nous joindre à nous pour ce cycle, vous serez invités, tout au long de ces trois années de formation, à plonger avec nous dans un espace où nos relations seront notre terreau d'expérimentation et nos vivencias, le creuset dans lequel nous forgerons l'or de notre identité.

Puisque nous arrivons tous avec un savoir, des expériences, des acquis, une histoire, nous pourrons nous offrir la possibilité de mettre la sagesse qui nous habite au service de notre croissance et de celle du groupe. Nous pourrons ainsi apprendre les uns des autres à tout moment et créer ensemble un lieu sécuritaire et stimulant pour le développement de chacun et de chacune. En somme, le processus de formation de facilitateur propose à la fois un curriculum complet et varié et un processus par lequel nous nous transformons tout en nous formant.

4. Mission des écoles de Biodanza SRT

Bien qu'elles offrent un fantastique processus de développement humain, les Écoles de Biodanza SRT ont pour mission principale de former des intervenant/es capables de planifier, animer et évaluer des activités favorisant le mieux-être individuel et collectif, par une approche expérientielle intégrant le mouvement, la musique et la dynamique de groupe

La formation vise le développement de compétences professionnelles en animation de groupes, en intervention humaine et en création d'activités de loisir éducatif socio-récréatif par le mouvement, dans un cadre éthique, sécuritaire, bienveillant et respectueux des personnes et de leurs processus.

Pour satisfaire à ces objectifs, les Écoles de Biodanza SRT du Québec suivent le programme uniifié de l'International Biodanza Federation (IBFed) regroupant plus de 220 écoles dans 43 pays à travers le monde.

5. L'organisation de l'École de Biodanza SRT – Montréal et Sud-Ouest du Québec

5.1. La direction de l'école – Le conseil de direction

Les Écoles de Biodanza - Système Rolando Toro sont dirigées par des personnes désignées par IBFed - International Biodanza Federation - organisme qui régit la formation de facilitateur/facilitatrice de Biodanza dans le monde.

La direction de l'École de Biodanza SRT- Montréal et Sud-Ouest du Québec (EBM) est assurée par : **Maira Martinez**

Et son conseil de direction :

- **Geneviève Sirois**, cœur-ordonnatrice et assistante à la direction
- **Anne Marie Riel**, assistante à la direction

La direction donne les grandes lignes de la formation et nomme le conseil pédagogique.

5.2. Le conseil pédagogique

Le conseil pédagogique est l'équipe qui :

- Organise le cursus de formation et réfléchit l'approche pédagogique de l'école à partir du programme uniifié de formation de l'IBFed
- Organise et assure la qualité de l'encadrement et du suivi pédagogique individuel des élèves en formations.

Le conseil travaille de façon collégiale et fonctionne sur un mode de consensus. Il constitue une forme de support autant pour les élèves en formation que pour la direction de l'école.

Les membres du conseil pédagogique de l'EBM sont :

- **Geneviève Sirois**
- **Geneviève Grenier**
- **Anne Marie Riel**
- **Donna Levesque**
- **Maira Martinez**

5.3. Le corps enseignant

Chaque École doit accueillir un minimum de cinq facilitateurs/trices didactes (formateurs/trices) différents/es par an, pour présenter le programme de formation. Ces facilitateurs/trices sont invités/es par la direction de l'École. Les didactes réguliers de ce prochain cycle de formation sont les membres du conseil pédagogique et des invités qui sont encore à déterminer.

6. Structure de la formation

La formation s'étend sur une période d'environ quatre années, dont trois années de cours suivies d'une année de stage d'intégration professionnelle et de rédaction d'une monographie ou mémoire de titularisation.

L'élève en formation s'engage, par ailleurs, à fréquenter un groupe hebdomadaire de Biodanza tout au long de sa formation et à participer à des stages d'approfondissement de la vivencia.

6.1. Années 1 et 2 – Fondements théoriques et analyse de la fonction de travail

Ces deux premières années comprennent 21 modules visant à développer une compréhension approfondie :

- des bases théoriques qui soutiennent la pratique de la Biodanza SRT.
- des diverses danses et séquences de mouvements issus de la *Liste officielle des exercices, musiques et consignes de Biodanza (CIMEB-2012)* et de listes complémentaires et de leur exécution et utilisation juste.

- du rôle professionnel d'intervenant/e en loisir éducatif socio-récréatif par le mouvement-Biodanza SRT.
- de l'importance et de la place du loisir éducatif socio-récréatif dans le maintien du mieux-être personnel et collectif.
- des fondements biologiques, physiologiques, psychologiques et sociaux du mieux-être
- des besoins des clientèles et des dynamiques de groupe.
- de la communication, de la relation d'aide non thérapeutique et de l'intervention responsable.

Chaque fin de semaine de formation est partagée équitablement entre des activités théoriques, des activités de pratiques en danse Biodanza SRT et des expériences vécues afin de favoriser l'intégration des apprentissages.

6.2. Année 3 – Méthodologie d'animation et programmation d'activités

La troisième année comprend 8 modules méthodologiques et des stages expérientiels permettant de :

- concevoir et structurer des séances hebdomadaires de Biodanza SRT
- planifier des projets, programmes et des événements de loisir éducatif socio-récréatif axés sur la danse et le mouvement-Biodanza SRT
- maîtriser l'animation de groupe, l'adaptation aux clientèles, la gestion du climat relationnel et l'évaluation des activités.

6.3. Année 4 – Stage d'intégration professionnelle supervisé

La fin de la troisième année et la quatrième année sont consacrées au processus de titularisation

Pour se titulariser, l'élève en formation doit obligatoirement :

- **constituer et animer un groupe réel de Biodanza SRT sous la supervision d'un enseignant.e mandaté par la direction de son école.**
Permet au stagiaire d'appliquer l'ensemble des compétences acquises et démontrer sa capacité d'analyse réflexive, de planification, d'évaluation et d'amélioration continue de sa pratique professionnelle.
Le stagiaire sera supervisé dans son groupe jusqu'à satisfaction des exigences de qualité.
- **rédiger une monographie ou mémoire.**
Permet de démontrer sa capacité d'analyse réflexive et la profondeur de sa compréhension de l'approche.

6.4. Évaluations des acquis et compétences

La progression et la réussite de la formation reposent sur un ensemble structuré de preuves d'apprentissage :

- Synthèses / récits d'intégration : un travail écrit est exigé pour chaque module, évalué à l'aide d'une grille de critères précisant les attentes d'intégration des contenus.
- Évaluations pratiques : observations notées sur les compétences lors des activités de co-animation et d'animation et observation lors des exercices sur la qualité du mouvement, réalisées à l'aide de grilles d'évaluation.
- Supervisions : fiches de suivi comprenant les objectifs de progression, les observations et la validation du ou de la superviseur/e.
- Conduite de groupe supervisée : le stagiaire sera supervisé sur un minimum de 8 séances ou jusqu'à satisfaction des critères de qualité exigés par la direction de l'école.
- Monographie : travail final structuré à partir d'un canevas, avec échéancier et critères d'acceptation définis, démontrant la capacité de réflexion et la profondeur de la compréhension de l'approche, soumis à l'acceptation d'un jury et l'approbation de la direction de l'école.

7. Critères d'admission

1. Participer régulièrement à un groupe de Biodanza dont le facilitateur/trice est dûment agréé par l'école
2. Avoir réalisé un minimum de 50 heures de vivencia (pratique) de Biodanza en cours hebdomadaires. Dans le cas où il n'aurait pas atteint le nombre d'heures requises, il pourra, éventuellement le compléter, sur l'orientation de la direction de l'école, dans le courant des premiers mois de la formation.
3. Compléter le formulaire retraçant les motivations personnelles à suivre la formation de Facilitateur/facilitatrice de Biodanza, accompagnée d'un résumé autobiographique.
4. Avoir :
 - a. Soit une formation ou une expérience pratique afférente aux sciences de la vie ou à une discipline de développement humain.
 - b. Soit un niveau d'études correspondant au secondaire complété. *Dérogations abordées au cas par cas.*
5. Ne pas présenter de dissociations importantes par rapport aux critères d'intégration corporelle et affective de la Biodanza
6. Fournir une lettre de présentation du facilitateur/facilitatrice titulaire recommandant l'élève à l'École de formation.
7. Avoir une entrevue avec la direction.

8. Le statut d'auditeur libre

Les personnes qui sont désireuses d'approfondir leur connaissance et leur expérience de la Biodanza sans s'engager, pourront s'inscrire en tant qu'auditeurs libres pour les deux premières années du cycle. L'auditeur libre peut en tout temps demander d'intégrer le groupe de formation dans la mesure où il/elle répond aux critères d'admission et produit les récits d'intégration des stages précédents. Les auditeurs/trices libres ne reçoivent pas le matériel didactique ni l'accompagnement offert aux élèves engagés. Lorsque l'auditeur/trice libre choisit d'intégrer la formation, les documents de formation relatifs aux modules qu'il/elle a suivi lui sont remis afin qu'il/elle puisse réaliser les récits d'intégration.

9. Le programme de formation

Le programme de formation est constitué de quatre grands volets : les modules théoriques (21), les modules méthodologiques (7), le processus de titularisation.

Les approfondissements (4) : 2 stages de travail de transformation personnel d'une rare intensité appelé « Projet Minotaure » et deux séminaires d'approfondissement théorique complètent le cursus.

Voici la liste des stages au programme pour le cycle de formation :

1. Les modules théoriques

Module 1 Définition et modèle théorique de la Biodanza

Module 2 L'inconscient vital et le principe biocentrique

Module 3 La vivencia

Module 4 Les aspects biologiques de la Biodanza

Module 5 Les aspects physiologiques de la Biodanza

Module 6 Les aspects psychologiques de la Biodanza

Module 7 Les antécédents mythiques et philosophiques de la Biodanza

Module 8 Identité et intégration

Module 9 Transe et régression

Module 10 Contact et caresse

Module 11 Le mouvement humain

Module 12 La vitalité

Module 13 La sexualité

Module 14 La créativité

Module 15 L'affectivité

Module 16 La transcendance

Module 17 Les mécanismes d'action en Biodanza

Module 18 L'action sociale

Module 19 Les applications et les extensions de la Biodanza
Module 20 Biodanza – Le Grand Art (Ars magna)
Module 21 La musique en Biodanza

2. La méthodologie

Module 22 Méthodologie I (Sémantique musicale)
Module 23 Méthodologie II (La séance de Biodanza)
Module 24 Méthodologie III (La séance de Biodanza – suite)
Module 25 Méthodologie IV (Cours hebdomadaires et stages de Biodanza)
Module 26 Méthodologie V (Le groupe de Biodanza)
Module 27 Méthodologie VI (Critères d'évaluation du développement en Biodanza)
Module 28 Méthodologie VII (Danses séquentielles et postures génératrices)

3. Les stages d'approfondissement

L'École proposera 2 stages d'approfondissement viviciel :
Projet Minotaure I (en cours de deuxième année)
Projet Minotaure II (en cours de troisième année)
Et deux séminaires d'approfondissement théorique (en fin de troisième année)

La participation à tous les stages est obligatoire pour les élèves en formation.

Absences

L'élève inscrit au programme ne peut manquer plus de trois stages par année.
Tout stage manqué doit être repris soit à l'école même au cours du prochain cycle, soit dans une autre école accréditée.
Pour amorcer son processus de titularisation, l'élève ne peut avoir plus de trois stages à reprendre.

En cas d'absence lors d'un week-end, l'élève doit acquitter la moitié du prix du stage.

10. Processus de Titularisation

Le processus de titularisation est constitué d'un cycle de supervisions et de l'écriture d'une monographie ou mémoire. Le temps octroyé pour compléter l'ensemble du cycle de titularisation est d'un an et demi à partir du dernier stage de la dernière année de formation.

- Le cycle de supervision comprend de 8 à 15 supervisions. Il prend fin lorsque le superviseur principal et le conseil de direction, sur la base de l'observation attentive et de l'évaluation objective du processus accompli, sont convaincus que le travail du stagiaire répond aux standards de qualité d'un intervenant.e professionnel.le.
- La monographie comptera de 35 à 100 pages de texte (sans compter les images et graphiques) et sera de nature pratique ou théorique. Le stagiaire sera accompagné tout au long de la rédaction par un mentor mandaté par le conseil de direction. Lorsqu'achevée, elle sera soumise à l'acceptation d'un jury et à l'approbation du conseil de direction de l'école lors d'une cérémonie publique.

Suite à la complétion du processus de titularisation, l'élève sera diplômé par :

- L'École de Biodanza-SRT Montréal et Sud-Ouest du Québec.
- L'International Biodanza Federation — IBFed

Calcul du nombre d'heures de la formation :

28 modules de formation théorique et méthodologique (18h/module)	504 heures	504
2 stages d'approfondissement «Projet Minotaure» (32h/stage)	64 heures	64
Travaux pratiques/rencontre de sous-groupe et rédaction de récits d'intégration(4h/module)*	112 heures	112
Minimum de 8 supervisions (4h/supervision)*	32 heures	32
Rédaction de monographie sous supervision*	100 heures	100
Cours hebdomadaires obligatoires 40/année x 3ans (2h min/cours)	240 heures	240
Total des heures de formation		1052
Ventilation :		
Total des heures de formation en classe ou en présence de professeur.e.s superviseur.e.s certifié.e.s		840
Travaux pratiques/rencontre de sous-groupe et rédaction de récits d'intégration(4h/module)*		112
Rédaction de monographie sous supervision* (accompagné par un superviseur.e didacticien.e certifié.e)	approximation	100

Coût de la formation

Ce coût comprend :

- L'ensemble de 28 modules à 325 \$ + taxes **9100 \$ + taxes**
- Le matériel didactique (un document est remis à chaque module)
- Un suivi pédagogique personnalisé ainsi que la lecture des récits d'intégration remis par l'élève dans le courant du mois suivant le stage
- La liste de base pour la musique recommandée par l'International Biodanza Federation, nécessaires à la réalisation des séances et ateliers de Biodanza
- Les catalogues d'exercices de base de l'International Biodanza Federation, nécessaires à la réalisation des séances et ateliers de Biodanza
- L'accompagnement à la réalisation de la monographie de titularisation (lorsque l'élève choisit de se faire accompagner par l'équipe didacte de l'école 10 h max.)
- 2 stages d'approfondissement (3 jours) à 425 \$ + taxes **850 \$ + taxes**
- 2 séminaires théoriques **650 \$ + taxes**
- Cycle de supervisions obligatoires dès la 3e année :
- 8 supervisions à 250 \$+ taxes **2000 \$ + taxes**
- Frais d'ouverture de dossier et d'inscription à la formation (non-remboursables) **200 \$ + taxes**

Coût total de la formation sans l'hébergement* : **12 800 \$* + taxes**

L'ensemble de la formation est offert sous forme de stage résidentiel à **Vivarté, centre de ressourcement et créativité**, au 1458 chemin de la Vallée Missisquoi, Sutton, Québec, J0E 2K0

***L'École de Biodanza SRT- Montréal et sud Ouest du Québec est un établissement d'enseignement reconnu par Revenu Québec et par Revenu Canada.**

Tel que stipulé dans le paragraphe a de l'article 752.0.18.10 de la loi sur l'impôt, elle peut émettre des reçus donnant droit à un crédit d'impôt pour frais de scolarité. (en réévaluation pour cause de changement de loi. à confirmer)

Coût pour les auditeurs libres :

- Auditeurs libres par module sans documentation **360 \$ + taxes**
- Dépôt non-remboursable à l'inscription d'un module comme auditeur libre** **100 \$**

Modalités de paiement :

Les frais d'ouverture de dossier sont payables dès l'inscription.

Les stages sont payables la semaine précédente du stage par virement Interac ou à l'arrivé, en argent comptant.

En cas d'absence lors d'un week-end, l'élève doit acquitter la moitié du prix du stage soit 162,50 \$ + taxes.

Prix Hébergement : Le coût pour les week-ends (2 nuitées) – 2026 à 2029 :

- Chambre partagée avec lit et literie : **110 \$ + taxes (126,50 \$)**
- Dortoir dans l'église avec votre literie et votre matelas : **50 \$ + taxes (57,50 \$)**
- Accès au lieu et nourriture (5 repas)**
 - Accès au lieu avec 5 repas inclus : **+ 105 \$ + taxes (120,75 \$)**
 - Accès au lieu avec hébergement, sans repas : **+35 \$ + taxes**
 - Accès au lieu sans hébergement et sans repas : **+50 \$ + taxes**
- **Le coût sera ajusté pour le stage de 3 jours.**



ÉCOLE DE BIODANZA® SRT MONTRÉAL ET SUD-OUEST DU QUÉBEC

Info.ecolebiodanzamtl@gmail.com

Directrice : Maira Martinez

Assistantes à la direction : Geneviève Sirois et Anne-Marie Riel

Voici le calendrier et le programme de l'École

(Les modules proposés à chaque date sont sujet à changement)

2026

6, 7, 8 mars : Module 1. Définition et modèle théorique de la Biodanza

3, 4, 5 avril : Module 2. L'inconscient vital et le principe biocentrique

1, 2, 3 mai : Module 3. La vivencia

29, 30, 31 mai : Module 4. Les aspects biologiques de la Biodanza

1, 2, 3, 4, 5 juillet : Module 5. Les aspects physiologiques de la Biodanza et Module 6. Les aspects psychologiques de la Biodanza

11, 12, 13 septembre : Module 7. Les antécédents mythiques et philosophiques de la Biodanza

2, 3, 4 octobre : Module 8. Identité et intégration

30, 31 octobre, 1 novembre : Module 9. Transe et régression

4, 5, 6 décembre : Module 10 Contact et caresse

2027

5, 6, 7 mars : Module 11. Le mouvement humain

2, 3, 4 avril : Module 12. La vitalité

7, 8, 9 mai : Module 14. La créativité

4, 5, 6 juin : Module 15. L'affectivité

1, 2, 3, 4, 5 juillet : Module 13. La sexualité et Module 16. La transcendance

10, 11, 12 septembre : Module 17. Les mécanismes d'action en Biodanza®

1, 2, 3 octobre : Module 18. L'action sociale et Module 19. Les applications et les extensions de la Biodanza

4, 5, 6, 7 novembre : Projet Minotaure

3, 4, 5 décembre : Module 20. Biodanza – Le Grand Art (Ars magna)

2028

3, 4, 5 mars : Module 21. La musique en Biodanza

31 mars, 1, 2 avril : Module 23. Méthodologie II (La séance de Biodanza)

5, 6, 7 mai : Module 22. Méthodologie I (Sémantique musicale)

2, 3, 4 juin : Module 24. Méthodologie III (La séance de Biodanza – suite)

30 juin, 1, 2 juillet : Module 25. Méthodologie IV (Cours hebdomadaires et stages de Biodanza)

28, 29, 30 juillet : Module 26. Méthodologie V (Le groupe de Biodanza)

14, 15, 16, 17 septembre : Projet Minotaure II

6, 7, 8 octobre : Module 27. Méthodologie VI (Critères d'évaluation du développement en Biodanza)

3, 4, 5 novembre : Module 28. Méthodologie VII (Dances séquentielles et postures génératrices)

1, 2, 3 décembre : 1er séminaire d'approfondissement théorique

À définir : 2e séminaire d'approfondissement théorique